
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du jeudi 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire.

Présents : 10

Votants: 10

Sont présents: Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Magalie PESTEIL, Jean-Luc SOULHOL, Sylvie DAYMA, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Sonia BAPST

Représentés:

Excusée: Marie LANDES

Absents: Néant

Secrétaire de séance: François LAROZA

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Participation aux frais de raccordement électrique (FDEL) pour une nouvelle construction (maison)

Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Remboursement des frais de déplacements du cantonnier

Affaires diverses

Approbation du PV de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2022.

Délibération n° 2022-12 en date du 27 octobre 2022 portant sur le raccordement électrique d'une maison à « Camp del Sol ».

Monsieur le Maire présente le projet de raccordement électrique d'un terrain destiné à la construction d'une maison d'habitation sur le secteur de « Camp del Sol » (Opération 40522ER).

Le Conseil Municipal, après et avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du LOT ;
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année ;
- 3) S'engage à participer à cette opération à hauteur de 1 000.00€, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget au compte 204172 ;
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait en Mairie, le 28 Octobre 2022.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

Délibération n° 2022-13 en date du 27 octobre 2022 portant désignation d'un correspondant « Incendie et secours ».

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au décret n°2022-1091 du 29 Juillet 2022, chaque Maire doit désigner, parmi les adjoints et conseillers municipaux de la commune, un correspondant « Incendie et Secours ».

Le Conseil Municipal, après et avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Philippe LAFAGE, en sa qualité de Conseiller municipal,

En tant que correspondant « Incendie et Secours » de la commune de BELMONT-BRETENOUX.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait en Mairie, le 28 Octobre 2022.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en Sous-Préfecture le 28/10/2022
Affichage du 28/10/2022
Le Maire,

Délibération n° 2022-14 en date du 27 Octobre 2022 portant sur les frais de déplacements de l'Adjoint Technique (entretien voirie et bâtiments).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de réévaluer les indemnités pour frais de déplacements professionnels de l'Adjoint technique territorial (titulaire ou contractuel).

En effet, l'Adjoint Technique utilise son véhicule personnel pour effectuer des trajets dans le cadre de ses obligations professionnelles (achats de petits matériels et outillages, réparations de matériels ou travaux de voirie...).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

* Que le tarif appliqué correspondra au barème en vigueur, soit :

0.32€ (véhicules de 5CV et moins) ; 0.41€ (véhicules de 6 ou 7 CV) ; 0.45€ (véhicules de 8CV et plus) du kilomètre parcouru, jusqu'à 2000 kms; dans le cas actuel, le barème est celui correspondant à un véhicule de 6 ou 7 CV (véhicule utilisé depuis le 01/01/2022), soit 0.41€ /km ;

* Que cette indemnité kilométrique s'appliquera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Délibéré en séance les jour et an susdits. Fait à Belmont-Bretenoux, le 28 Octobre 2022.

Le Maire, Philippe RODRIGUE.

Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en Sous-Préfecture le 28/10/2022
Affichage du 28/10/2022
Le Maire,

Délibération n°2022-15 en date du 27 octobre 2022 portant sur un virement de crédits (participation FDEL)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
21318 - 124	Autres bâtiments publics	-1000.00	
204172 - 126	Autres EPL : Bâtiments, installations	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait à Belmont-Bretenoux, le 31 octobre 2022.

Le Maire,

Philippe RODRIGUE.

Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en Sous-Préfecture le 31/10/2022
Affichage du 31/10/2022
Le Maire.

Affaires diverses

L'installation d'une borne incendie serait souhaitable sur le secteur de "Pech de Fages".

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21H30.

Le Maire,
Philippe RODRIGUE

Le secrétaire de séance,
François LAROZA